

HUBERDEAU



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU
MRC DES LAURENTIDES

À la session régulière du Conseil de la municipalité d'Huberdeau tenue le 12^e jour du mois de mars 2019 à 19h au 101, rue du Pont, Huberdeau. À laquelle est présent Madame Évelyne Charbonneau, mairesse et les conseillers (ères) Messieurs Louis Laurier, Dean Brisson, Donald Richard, Jean-François Perrier et Madame Sophie Chamberland.

Madame Ginette Sheehy, conseillère est absente, absence motivée (motif personnel).

Formant tous quorum sous la présidence de Madame Évelyne Charbonneau, mairesse.

Madame Guylaine Maurice, directrice générale/secrétaire-trésorière est absente, absence motivée. Monsieur Donald Richard, conseiller assume la charge de prendre en note les délibérations.

OUVERTURE DE LA SESSION

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Ratification du procès-verbal de la session ordinaire du 12 février 2019
- 3) Ratification des déboursés.

AFFAIRES COMMENCÉES :

- 4) Adoption d'une politique # 15-2019 de prévention du harcèlement, de l'intimidation, de l'incivilité et de la violence au travail.
- 5) Renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge Canadienne (services aux sinistrés) 170\$.
- 6) Vente du camion GMC C55/2005.
- 7) Glissade municipale.
- 8) Enregistrement et diffusion des séances du conseil.
- 9) Offre de services élaboration du plan de sécurité civile.
- 10) Période de questions.

AFFAIRES NOUVELLES :

- 11) Correspondance : Courriel de la Régie Intermunicipal des Matières résiduelles de l'Ouest (RIMRO), positionnement des bacs.
- 12) Nomination d'un nouveau vérificateur.
- 13) Adoption du budget 2019 de la Régie intermunicipale des Matières résiduelles de l'ouest (RIMRO).
- 14) Adoption de la politique # 16-2019 de soutien aux organismes, regroupements et aux individus du milieu.
- 15) Demande de dérogation mineure pour le 243, rue Principale.
- 16) Demande de dérogation mineure pour le 245, rue Principale.
- 17) Dépôt des procès-verbaux du 27 novembre et du 12 février 2019 du CCU et des recommandations.
- 18) Dépôt du projet de règlement numéro 328-19 amendant le règlement sur les permis et certificats.
- 19) Avis de motion règlement numéro 328-19 amendant le règlement sur les permis et certificats.
- 20) Dépôt du projet de règlement numéro 329-19 amendant le règlement de zonage.
- 21) Avis de motion règlement numéro 329-19 amendant le règlement de zonage.

- 22) Dépôt du projet de règlement numéro 330-19 amendant le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme.
- 23) Avis de motion règlement numéro 330-19 amendant le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme.
- 24) Autorisation de signature de la servitude avec la Résidence Vallée de la Rouge inc. (aqueduc).
- 25) Demande d'aide financière - volet 2 /soutien des actions de préparation aux sinistres.
- 26) Nomination d'un représentant et substitut pour siéger sur le Comité intermunicipal de premiers répondants de Montcalm, d'Huberdeau, d'Arundel et de Barkmere.
- 27) Renouvellement de l'adhésion 2019-2020 à Loisirs Laurentides 80.48\$.
- 28) Demande de Madame Dominique Villeneuve, cours de cuisine salle Louis Laurier pour enfants de 4^e et 6^e année le mercredi ou jeudi.
- 29) Demande de M. Pierre Fortier, autorisation circulation à vélo lors de l'évènement Gran Fondo Mont-Tremblant du 25 mai 2019.
- 30) Demande de Madame Linda Gaudreau et Christian Provost, installation de pancarte pour l'activité « Pâques à la ferme » qui aura lieu les 13-14 avril et du 19 au 22 avril 2019.
- 31) Inscription congrès ADMQ qui se tiendra du 12 au 14 juin à Québec (539\$).
- 32) Inscription formation RDD pour écocentre le 3 avril à la MRC (2 employés).
- 33) Fin de la période de probation de l'officier municipal en bâtiment et en environnement (18 mars 2019).
- 34) Varia : a) Trottoir 2019-2020.
b) Camp de jour 2019 (5 ans).
c) Fête de la St-Jean
d) Achat de code municipal.
e) Compte site web.
- 35) Période de questions.
- 36) Levée de la session.

RÉSOLUTION 31-19
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu :

Que l'ordre du jour est adopté tel que modifié ajout des points c), d) et e) au numéro 34 varia.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 32-19
RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2019

Il est proposé par Madame la conseillère Sophie Chamberland et résolu ;

Que le secrétaire est exempt de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2019, les membres du conseil déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à la lecture.

De plus que le procès-verbal de la séance du 12 février 2019 est adopté tel que rédigé.

Résolutions 16-19 à 30-19 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 33-19
RATIFICATION DES DÉBOURSÉS

La secrétaire soumet au conseil pour examen et considération les comptes suivants :

Chèques numéros 8968 à 9015 inclusivement, pour un montant de 114 246.45\$ et des comptes à payer au 12/03/2019 au montant de 7 884.00\$, ainsi que les chèques de salaire numéro 4807 à 4839 inclusivement pour un montant de 17 081.67\$.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu :

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

COMPTES PAYÉS À APPROUVER

Numéros	Payé à	détail	Montant
8968	Bell Mobilité	Cellulaires février 2019	118.82\$
8969	Bisson Michèle	CCU 23/10/18, 27/11/18, 12/02/19	90.00\$
8970	Dubois Marcel	CCU12/02/19	30.00\$
8971	Fondation Tremblant	Billets réception-cocktail/encan (2)	190.00\$
8972	Hydro-Québec	Électricité garage 204.23 \$ Électricité station de pompage 946.46 \$ Électricité caserne 815.01 \$ Électricité parc & terrain de tennis 81.21 \$ Électricité maison des jeunes 537.75 \$ Électricité hôtel de ville 746.74 \$ Électricité hangar 168.46 \$ Électricité réservoir gravitaire 85.86 \$	3 555.72\$
8973	Receveur général du Canada	Renouvellement autorisation de radiocommunication	369.00\$
8974	Lachapelle Denis	CCU 27/11/18	30.00\$
8975	L'Heureux Denis	CCU 23/10/18, 27/11/18, 12/02/19	90.00\$
8976	Marier Claude	Remb. Frais de non-résident	20.00\$
8977	Ministère du Revenu du Québec	Cotisation FSS sommaire relevé 1 année 2018	57.43\$
8978	Morissette Guy	CCU 23/10/18, 12/02/19	60.00\$
8979	Morneau Shepell Ltd.	Mutuelle de prévention février 2019	73.03\$
8980	M.R.C. des Laurentides	Quotes-parts 2019 - 1er versement R.I.D.R. & gestion des écocentres - 1 et 2 versements	55 883.00\$
8981	Laflamme Audrey	Remplacement chèque expiré (#4579 31/07/18)	481.76\$
8982	Hydro-Québec	Électricité puits aqueduc	92.15\$
8983	Morneau Shepelle Ltd.	Expertise médicale Alain Côté 19/02/19	1 092.26\$
8984	Énergies Sonic inc.	Huile à chauffage, diesel	7 770.88\$
8985	Labelle Jean-Philippe	Remboursement de taxes	1 971.17\$
8986	Bell Canada	Téléphone ordinateur eau potable Téléphone station de pompage	149.25\$
8987	Charbonneau Évelyne	Frais déplacement 25/02, 28/02	104.40\$
8988	Eurofins Environex	Analyses d'eau février 2019	135.41\$
8989	Groupe Ultima inc.	Avenant assurances 2019	610.00\$
8990	Ministère du Revenu du Québec	DAS février 2019	7 093.38\$
8991	Receveur général du Canada	DAS février 2019	2 720.36\$
8992	RIMRO	Quotes-parts 2019- 1er versement	25 300.00\$
8993	Société de l'Assurance Automobile du Québec	Immatriculation véhicules	4 669.36\$
8994	Després-Bellavance Simon	Remboursement de taxes	157.71\$
8995	Després-Bellavance Simon	Remboursement de taxes	357.98\$
8996	Compteurs d'Eau du Québec	Compteur d'eau 1po	298.94\$
8997	Hydro-Québec	Éclairages rues & location de poteaux 581.36 \$ Électricité système soltek	601.41\$
8998	Morneau Sheppell Ltd.	Mutuelle de prévention mars 2019	73.03\$
4807-4839	Employés	Salaires février 2019	17 081.67\$
TOTAL			131 328.12\$

COMPTES À PAYER À APPROUVER

Numéros	Payé à	détail	Montant
8999	Alain Brisebois	Décaper et cirer plancher salle Louis Laurier	200.00\$
9000	Librairie Carpe Diem	Livres	69.14\$
9001	Carquest Canada Ltée	Diesel exhaust fluide, huile, filtres, connecteurs, fluide à frein, hose à air 50'	1 410.54\$
9002	Charron Marie-Claude	Entente électricité lumière de Noël parc	90.00\$
9003	Chauffage Laurentien 2000 inc.	Nettoyage fournaise garage municipal	133.26\$
9004	Coopsco des Laurentides	Livres	59.75\$
9005	Défi Sport Marine Motoneige Motorisé inc.	Changer ressort crinque moteur souffleuse	35.03\$
9006	Gilbert P. Miller & Fils	Niveleuse 25/01, 08/02, 22/02	1 724.63\$
9007	Les Machineries St-Jovite inc.	Boulons, boyaux hydrauliques, raccords, paire de guides artic 32", lumières	211.50\$
9008	Maintenance en Plomberie Maurice Lagacé inc.	Dégeler eau 206, rue Principale Vérifier pompe 35HP défectueuse	420.81\$
9009	Matériaux R. Mclaughlin inc.	Valve, coude 90°, tuyaux, raccords, échelle	522.40\$
9010	Nortrax Québec inc.	Filtres rétrocaveuse	87.39\$
9011	N. Sigouin Infra-Conseils inc.	Travaux aqueduc révision plan localisation poteaux électriques	1 095.14\$
9012	Service Routier S. Prévost	Souder bracket, changer fusible tracteur Changer huile & graisser camions et rétrocaveuse	845.07\$
9013	La Coop Ferme du Nord	Chlore	126.36\$
9014	Soudure Luc Provost SENC	Réparer souffleuse	273.88\$
9015	Visa Desjardins	Imprimante, courrier recommandé, timbres, produits nettoyeurs, essence	579.10\$
TOTAL			7 884.00\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Je soussignée, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites ont été projetées.

Karine Maurice-Trudel
Directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe.

RÉSOLUTION 34-19

ADOPTION DE LA POLITIQUE # 15-2019 DE PRÉVENTION DU HARCELEMENT, DE L'INTIMIDATION, DE L'INCIVILITÉ ET DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

ATTENDU QUE la *Loi sur les normes du travail* (ci-après « LNT ») prévoit l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une Politique de prévention du harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Huberdeau s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de l'intimidation, de l'incivilité ou de la violence au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Huberdeau entend mettre en place des mesures prévenant toute situation de harcèlement, d'intimidation, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Huberdeau ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, d'intimidation, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

ATTENDU QU'il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de promouvoir le maintien d'un milieu de travail exempt de harcèlement, d'intimidation, d'incivilité ou de violence au travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu :

Que la Municipalité d'Huberdeau adopte la présente Politique de prévention du harcèlement, de l'intimidation, de l'incivilité et de la violence au travail et portant le numéro 15-2019.

Le conseil n'étant pas unanime sur cette proposition la mairesse demande le vote :

Pour 4 conseillers
Contre 1 conseiller

Adoptée à la majorité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 35-19

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA CROIX-ROUGE

ATTENDU QUE la municipalité doit prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la *Loi sur la sécurité civile* (L.R.Q. chapitre S-2-3) et le *Code municipal* (L.R.Q. , C.C.-27);

ATTENDU QUE la municipalité doit protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge est partie intégrante de la Société canadienne de la Croix-Rouge, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge organisme à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et de Croissant-Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire, conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les villes/municipalités, lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique du Québec à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en œuvre de services aux sinistrés lors de sinistre;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge a une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée;

ATTENDU la volonté de la municipalité et de la Croix-Rouge de convenir d'une entente écrite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Dean Brisson et résolu.

Que Madame Évelyne Charbonneau, mairesse et Madame Guylaine Maurice, directrice générale/secrétaire-trésorière, sont autorisés à signer l'entente de services aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge, laquelle est valide pour une période de 3 ans.

Que Monsieur Jean-François Perrier, conseiller est désigné comme coordonnateur des mesures d'urgences, pour assurer le suivi opérationnel de l'entente.

Qu'elle autorise le versement de la contribution annuelle pour la durée de l'entente comme suit :

- 2019-2020 : 170\$
- 2020-2021 : 170\$
- 2021-2022 : 170\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 36-19 **VENTE DU CAMION GMC C5500/2005**

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté lors de la séance du 11 décembre 2018 la résolution 292-18, autorisant la signature d'une entente avec le Centre de services partagés du Québec pour la disposition de biens excédentaires;

ATTENDU QU'un appel d'offres # 18-0653 a été fait par le Centre des services partagés pour la vente du camion GMC C5500 / 2005, incluant la benne basculante, la sableuse ainsi que la gratte avant et l'aide de côté;

ATTENDU QUE trois offres ont été reçues et que celles-ci sont supérieures au montant de la mise à prix ayant été établie à 20 000\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu :

Que l'offre reçue de Ferme J-F Martin au montant de 31 650\$ est acceptée, celle-ci étant la plus haute.

NUMÉRO	NOM	MONTANT
19296	Ferme J-F Martin	31 650\$
21746	Construction J & R Savard ltée	31 500\$
02620	La Ville de Malartic	27 500\$

Que Madame Guylaine Maurice, directrice générale, est autorisée à signer tous documents relatifs à la vente et au transfert de ce véhicule et de ces équipements.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 37-19 **GLISSADE MUNICIPALE**

ATTENDU QUE des informations ont été prises auprès de nos assureurs en ce qui concerne la responsabilité de la municipalité ainsi que les normes à respecter advenant le cas ou la municipalité déciderait d'aménager une glissade municipale;

ATTENDU QUE les renseignements obtenus nous informent que présentement la municipalité n'est pas couverte pour la pratique de tout sport pratiqué dans des conditions particulièrement difficiles et dangereuses, notamment : les glissades sur neige sur les pentes de plus de 30%, mais uniquement lorsque la hauteur de la pente excède 4 mètres;

ATTENDU QU'il existe plusieurs normes à respecter pour avoir une activité sécuritaire et que la municipalité ne dispose pas des moyens et des effectifs nécessaires afin de se conformer à celles-ci;

ATTENDU QUE présentement la municipalité est consciente que certains citoyens pratiquent la glissade sur des terrains propriétés de la municipalité, non-aménagés à cet effet;

ATTENDU QUE le fait de tolérer la glissade laisse croire que cette activité est autorisée et ainsi engage la responsabilité de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu :

Que suite aux informations obtenues que le projet d'aménagement d'une glissade municipale est abandonné et qu'afin de protéger la municipalité d'éventuelles poursuites qu'un panneau glissade interdite soit installé en haut de la rue du Calvaire, partie de la rue qui est présentement fermée à la circulation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 38-19 **ENREGISTREMENT ET DIFFUSION DES SÉANCES DU CONSEIL**

ATTENDU QUE lors de la séance du conseil du 12 février 2019, l'enregistrement et la diffusion des séances du conseil ont été abordés;

ATTENDU QUE suite à une discussion et à l'évaluation des avantages et inconvénients de cette pratique, le conseil n'entend pas aller de l'avant dans cette proposition;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu :

Que pour l'instant le conseil ne désire pas aller de l'avant dans le projet d'enregistrement et de diffusion des séances du conseil.

Le conseil n'étant pas unanime sur cette proposition la mairesse demande le vote :

4 conseillers pour cette résolution
1 conseiller contre cette résolution.

Adoptée à la majorité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 39-19 **OFFRE DE SERVICES ÉLABORATION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE**

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (art. 194), la Municipalité doit s'assurer que sont en vigueur sur son territoire et consignés dans un plan de sécurité civile, des procédures d'alerte et de mobilisation ainsi que des moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

ATTENDU QUE le ministre de la Sécurité publique a, le 9 mai 2018, édicté le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* et que la Municipalité dispose jusqu'au 9 novembre 2019 pour s'y conformer;

ATTENDU QUE la Municipalité désire que son plan de sécurité civile soit conforme à la *Loi sur la sécurité civile* et au nouveau *Règlement* afin d'être en mesure d'assumer ses responsabilités en matière de sécurité civile, notamment la protection des personnes, des biens et des infrastructures essentielles en cas de sinistre majeur;

ATTENDU QU'une offre de services a été reçue de Monsieur Jean Beaudette, consultant en sécurité civile, pour l'élaboration d'un plan de sécurité civile au montant de 11 000\$;

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été faite à l'agence municipale 911 du Québec dans le cadre du volet 1 du programme d'aide afin de soutenir les actions de préparations aux sinistres;

ATTENDU QU'un montant de 4 500\$ a été accordé dans le cadre de ce programme, pour la mise à jour du plan de sécurité civile, la mise en place d'un système d'alerte à la population et la formation du personnel;

ATTENDU QU'un modèle de plan de sécurité civile a été mis à la disposition des municipalités afin de les soutenir dans l'élaboration de leur plan de sécurité civile;

ATTENDU QUE la somme demandée par le consultant pour l'élaboration du plan est largement supérieure à l'aide accordée et que le conseil entend utiliser l'aide pouvant être accordée par le volet 2 du même programme pour l'aménagement d'un centre de coordination;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseil Jean François Perrier et résolu :

Que l'offre reçue de Monsieur Jean Beaudette, consultant en sécurité civile est refusée, celle-ci étant trop dispendieuse.

Que la rédaction du plan de sécurité civile soit effectuée à l'interne à partir du canevas produit par le Ministère de la Sécurité publique.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 40-19 **NOMINATION D'UN NOUVEAU VÉRIFICATEUR / AUDIT 2018**

ATTENDU QUE le 14 novembre 2017 en vertu de la résolution 238-17, un mandat avait été accordé pour les services d'un auditeur pour les années 2018-2019-2020;

ATTENDU QU'en février 2019 nous avons été avisés que l'auditeur ayant été mandaté en novembre avait été radié de l'ordre des comptables;

ATTENDU QU'une demande d'offre de services a été faite auprès de la société de comptables professionnels agréés Amyot Gélinas en date du 26 février 2019 pour effectuer la vérification 2018 (audit);

ATTENDU QU'une offre de service a été reçue en date du 4 mars 2019, laquelle consiste en la préparation du rapport financier annuel consolidé avec mission d'audit pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, ainsi que la préparation des déclarations fiscales de la municipalité pour l'année 2018, le tout payable en fonction des heures consacrées à la réalisation du mandat, lequel est évalué à un montant approximatif de 8 950\$ taxes en sus;

ATTENDU QUE la société de comptables professionnels agréés Amyot Gélinas a déjà effectué ce travail pour le compte de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité a été très satisfaite des services rendus par ceux-ci;

ATTENDU QUE l'expérience démontre qu'il est dans l'intérêt de la municipalité pour ce genre de services de poursuivre avec le même professionnel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu.

Que le mandat d'audit pour l'année 2018 est accordé à la société de comptables professionnels agréés Amyot Gélinas, le tout selon l'offre de services professionnels présentée en date du 4 mars 2019 et évaluée à un montant de ± 8 950\$ taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 41-19

ADOPTION DU BUDGET ANNUEL 2019 DE LA RIMRO

CONSIDÉRANT QU'en vertu du protocole d'entente la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'Ouest (RIMRO) doit soumettre son budget aux municipalités dont le territoire est soumis à sa compétence afin que celui-ci soit adopté, le tout conformément à l'article 603 du *Code municipal*;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la RIMRO a déjà adopté ledit budget, lequel prévoit des dépenses pour un montant de 517 960\$ et des revenus pour un montant de 517 960\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu :

Que le budget pour l'exercice financier 2019 de la RIMRO est adopté, lequel prévoit le paiement d'une quote-part de 75 900\$ pour la municipalité d'Huberdeau, laquelle est déterminée en fonction du sommaire du rôle d'évaluation foncière de la municipalité en vigueur au 1^{er} janvier 2019, tel que déterminé à l'article 6 de l'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 42-19

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ORGANISMES, REGROUPEMENTS ET AUX INDIVIDUS DU MILIEU # 16-2019

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu :

Que l'adoption de la présente Politique de soutien aux organismes, regroupements et aux individus du milieu # 16-2019 soit reporté à une séance subséquente;

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 43-19

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 243, RUE PRINCIPALE

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure soumise pour le 243, rue Principale et consistant en :

- La réduction de la marge de recul avant du bâtiment principal existant de 6 mètres à environ 3,53 mètres de la nouvelle limite du lot projeté 23-6-2, rang 4, Canton d'Arundel, résultant d'une opération cadastrale à venir et autorisée en vertu de l'article 4.2.2 du règlement de lotissement numéro 200-02 présentement en vigueur;
- Régulariser la marge de recul arrière du bâtiment principal existant qui est de 4.07 mètres au lieu de 10 mètres, le tout tel qu'exigé à l'article 6.2.2 du règlement de zonage numéro 199-20 présentement en vigueur;
- Régulariser la marge de recul latéral du bâtiment principal existant qui est localisé à 2.31 mètres au lieu de 3 mètres, le tout tel qu'exigé à l'article 6.2.2 du règlement de zonage numéro 199-20 présentement en vigueur;

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme, informant le conseil que la demande devrait être accordée.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Aucun commentaire n'est formulé. Après délibération :

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu.

Que la demande de dérogation soit acceptée sans condition.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 44-19

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 245, RUE PRINCIPALE

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure soumise pour le 245, rue Principale et consistant en :

- La réduction de la marge de recul arrière du bâtiment principal existant de 10 mètres à environ 9.77 mètres de la nouvelle limite du lot projeté 23-6-1, rang 4, Canton d'Arundel, résultant d'une opération cadastrale à venir et autorisée en vertu de l'article 4.2.2 du règlement de lotissement numéro 200-02 présentement en vigueur;
- Régulariser la marge de recul avant du bâtiment principal existant qui est de 3.93 mètres au lieu de 6 mètres, le tout tel qu'exigé à l'article 6.2.1 du règlement de zonage numéro 199-20 présentement en vigueur;

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme, informant le conseil que la demande devrait être accordée.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Aucun commentaire n'est formulé. Après délibération :

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu.

Que la demande de dérogation soit acceptée sans condition.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 45-19
DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU 27 NOVEMBRE 2018 DU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT le dépôt du procès-verbal du 27 novembre 2018 du CCU;

CONSIDÉRANT QUE ce procès-verbal contient une recommandation et que le conseil municipal désire répondre à celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu.

Que la demande relative à l'octroi d'un mandat à un urbaniste afin d'inclure à la réglementation d'urbanisme des dispositions concernant l'installation de quais et de plates-formes flottantes est acceptée, le tout selon le projet de règlement rédigé par l'officier municipal en bâtiment et en environnement et faisant partie intégrante de la résolution 2018-21.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 46-19
DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU 12 FÉVRIER 2019 DU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT le dépôt du procès-verbal du 12 février 2019 du CCU;

CONSIDÉRANT QUE ce procès-verbal contient une recommandation et que le conseil municipal désire répondre à celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu.

Que la demande fait via la résolution 2019-06 et consistant à évaluer l'option que la Municipalité prenne en charge la vidange des boues des installations sanitaires de son territoire, que l'officier municipal est mandaté pour recueillir les informations permettant de statuer sur cette demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 47-19
DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 328-19 AMENDANT LE
RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS

Madame la conseillère Sophie Chamberland fait dépôt d'un projet de règlement 328-19 amendant le règlement sur les permis et certificats numéro 198-02, afin de rajouter la définition de « bâtiment agricole », et de rajouter une tarification propre aux bâtiments agricoles d'une superficie de plus de 85 m².

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 48-19**AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 328-19 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS**

Avis de motion est par la présente donné par Madame la conseillère Sophie Chamberland qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, un règlement amendant le règlement sur les permis et certificats numéro 198-02, afin de rajouter la définition de « bâtiment agricole », et de rajouter une tarification propre aux bâtiments agricoles d'une superficie de plus de 85 m².

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 49-19**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 329-19 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE**

Monsieur le conseiller Donald Richard fait dépôt d'un projet de règlement numéro 329-19 amendant le règlement de zonage numéro 199-02 de la municipalité d'Huberdeau afin d'exempter les bâtiments agricoles de la norme sur la hauteur maximale relative aux bâtiments complémentaires, de préciser la norme relative à l'orientation des bâtiments complémentaires, de prescrire pour les bâtiments agricoles certaines obligations relativement aux cours et aux différentes marges de recul, de corriger le libeller de certains titres d'articles, d'autoriser la construction de bâtiment de 85 m² sur des terrains de 20 000 m² et plus, de limiter la hauteur des bâtiments complémentaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 50-19**AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 329-19 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE**

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur le conseiller Donald Richard qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, un règlement amendant le règlement de zonage numéro 199-02 de la municipalité d'Huberdeau afin d'exempter les bâtiments agricoles de la norme sur la hauteur maximale relative aux bâtiments complémentaires, de préciser la norme relative à l'orientation des bâtiments complémentaires, de prescrire pour les bâtiments agricoles certaines obligations relativement aux cours et aux différentes marges de recul, de corriger le libeller de certains titres d'articles, d'autoriser la construction de bâtiment de 85 m² sur des terrains de 20 000 m² et plus, de limiter la hauteur des bâtiments complémentaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 51-19

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 330-19 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

Madame la conseillère Sophie Chamberland fait dépôt d'un projet de règlement amendant le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme numéro 203-02 de la municipalité d'Huberdeau afin de spécifier les dispositions des règlements de zonage et de lotissement pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure, de même que celles ne pouvant l'être.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 52-19

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 330-19 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

Avis de motion est par la présente donné par Madame la conseillère Sophie Chamberland qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, un règlement amendant le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme numéro 203-02 de la municipalité d'Huberdeau afin de spécifier les dispositions des règlements de zonage et de lotissement pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure, de même que celles ne pouvant l'être.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 53-19

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACTE DE SERVITUDE AVEC LA RÉSIDENCE VALLÉE DE LA ROUGE (AQUEDUC)

ATTENDU QUE la Résidence Vallée de la Rouge entend accorder à la Municipalité d'Huberdeau une servitude réelle et perpétuelle de passage d'un tuyau d'aqueduc souterrain comprenant le droit de réparer, remplacer ledit tuyau en utilisant toute la machinerie nécessaire à l'exécution de tels travaux, sur une partie du lot 20A-28 rang 3 du Canton Arundel;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à remettre les lieux dans le même état advenant que des travaux soient exécutés;

ATTENDU QUE Me Léliane Villeneuve, notaire a été mandatée afin de préparer l'acte de servitude;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu :

Que Madame Évelyne Charbonneau, mairesse et Madame Guylaine Maurice, directrice générale sont autorisées à signer ledit acte de servitude pour et au nom de la Municipalité d'Huberdeau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 54-19

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - VOLET 2 / SOUTIEN DES ACTIONS DE PRÉPARATION AUX SINISTRES

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1- du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Sophie Chamberland et résolu :

Que la municipalité d'Huberdeau présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant 10 000\$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 14 000\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000\$;

Que la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales de Amherst, Arundel et Montcalm pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000\$ prévue au programme dans ce cas;

Que la municipalité autorise Madame Guylaine Maurice, directrice générale/secrétaire-trésorière à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 55-19

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT ET D'UN SUBSTITUT / COMITÉ INTERMUNICIPAL DE PREMIERS RÉPONDANTS

ATTENDU QUE l'entente intermunicipale relative aux services de premiers répondants prévoit à son article 3 la formation d'un comité sous le nom de « Comité intermunicipal de Premiers répondants de Montcalm, d'Huberdeau, d'Arundel et de Barkmere

ATTENDU QUE l'article 3 prévoit également que ce comité est composé d'un membre de chacun des conseils des municipalités parties à l'entente et du directeur du service de premiers répondants;

ATTENDU QUE l'article 4 de ce règlement prévoit que ce comité doit se rencontrer 2 fois par année, soit avant la période prévue pour la préparation du budget et après le dépôt du rapport financier, dans le but d'analyser le fonctionnement de l'entente et de juger si elle est toujours adéquate;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu :

Que Madame Évelyne Charbonneau, mairesse, est nommée pour représenter notre municipalité sur ce comité lors de ces rencontres et que Monsieur Jean-François Perrier, conseiller, est nommé comme substitut afin de représenter notre municipalité advenant l'incapacité de Madame Charbonneau d'y assister.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 56-19

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2019-2020 À LOISIRS LAURENTIDES

Il est proposé par Madame la conseillère Sophie Chamberland et résolu :

Que le conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion 2019-2020 à Loisirs Laurentides au coût de 80.48\$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 57-19

DEMANDE UTILISATION DE LA SALLE LOUIS LAURIER / COURS DE CUISINE

ATTENDU QUE nous avons reçu une demande de la part de Madame Dominique Villeneuve pour pouvoir utiliser la salle Louis Laurier ainsi que la cuisine gratuitement pour un projet de cours de cuisine pour les enfants de 4^e et 6^e année de notre communauté;

ATTENDU QUE la municipalité a adopté une politique famille-aînés;

ATTENDU QUE ce projet cadre très bien dans les orientations de cette politique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu :

Que la demande pour l'utilisation à titre gratuit de la salle Louis Laurier ainsi que la cuisine, afin d'offrir des cours de cuisine aux enfants de 4^e et 6^e année les mercredis ou jeudis soir est acceptée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 58-19

DEMANDE D'AUTORISATION DU GRAN FONDO

ATTENDU QUE l'organisation du Gran Fondo Mont-Tremblant a fait parvenir une demande pour circuler sur le territoire de la municipalité d'Huberdeau dans le cadre de leur évènement cycliste qui se tiendra le 25 mai 2019;

ATTENDU QUE la municipalité d'Huberdeau n'a pas de travaux de prévus durant cette période et qu'elle est favorable au passage sur son territoire des cyclistes lors de cet évènement;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu :

Que le conseil municipal approuve la tenue de la 7^e édition de l'évènement cycliste Gran Fondo Mont-Tremblant devant se tenir le 25 mai 2019 et est favorable au passage sur son territoire (rue Principale/route 364) des cyclistes lors de cette activité.

Qu'autorisation est également donnée aux organisateurs d'installer des équipements (toilettes, tentes et autres infrastructures) sur le terrain de balle et la patinoire durant la journée de l'activité, le tout devra être remis en état dès que l'activité sera terminée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 59-19

DEMANDE DE MADAME LINDA GAUDREAU ET MONSIEUR CHRISTIAN PROVOST / INSTALLATION DE PANCARTE

CONSIDÉRANT QUE Madame Linda Gaudreau et Monsieur Christian Provost ont fait parvenir une demande d'autorisation pour installer des affiches pour promouvoir leur activité « Pâques à la Ferme » durant les périodes suivantes : du 13-14 avril et du 19 au 22 avril 2019;

CONSIDÉRANT QUE Madame Linda Gaudreau et Monsieur Christian Provost s'engagent à enlever lesdites affiches après l'évènement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu.

Que le conseil autorise l'installation de 3 panneaux de promotion de 60 cm x 70 cm (un sur le poteau en face du mur de pierre en face de l'hôtel de ville, un à l'intersection du chemin de la Rouge et du Lac-à-la-Loutre et un à la limite du chemin de la Rouge (côté Brébeuf), ces panneaux devront être enlevés après l'évènement, en début de semaine.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 60-19

INSCRIPTION CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu.

Que le conseil autorise l'inscription de Madame Guylaine Maurice, directrice générale/secrétaire-trésorière, au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui se tiendra du 12 au 14 juin 2019 à Québec, les frais d'inscription et d'hébergement sont assumés par la municipalité, les frais de repas et de déplacement sont remboursables sur présentations de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 61-19

INSCRIPTION FORMATION RDD POUR ÉCOCENTRE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu.

Que le conseil autorise l'inscription de Monsieur Benoit Brosseau et Monsieur Steve Droyxler, à la formation RDD devant se tenir le 3 avril prochain à Saint-Faustin-Lac-Carré les frais de repas et de déplacement sont remboursables sur présentations de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 62-19

FIN DE LA PROBATION DE L'OFFICIER MUNICIPAL EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de Monsieur Samuel Lapierre se termine le 18 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est satisfait du travail accompli par Monsieur Samuel Lapierre pour le compte de la municipalité depuis son entrée en fonction le 18 septembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu :

De confirmer l'emploi permanent de Monsieur Samuel Lapierre en tant qu'officier municipal en bâtiment et en environnement et ce à compter du 1^{er} avril 2019. Monsieur Lapierre sera admissible aux avantages sociaux à compter de cette date (assurance collective et régime de retraite).

Que Madame Évelyne Charbonneau, mairesse est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité d'Huberdeau le contrat de travail relatif à cet engagement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 63-19

LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu :

Que la session soit levée, il est 21h.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Guylaine Maurice,
Directrice générale/secrétaire-trésorière.

Je, Évelyne Charbonneau, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Évelyne Charbonneau, mairesse.